

DROIT DU TRAVAIL · SECTEUR PRIVÉ

Actualité du droit du travail

Une journée de mise à jour : arrêts marquants de la chambre sociale de la Cour de cassation, lois et décrets de l'année, traduits en consignes opérationnelles et en plan d'action RH.

Objectifs

1. Identifier les arrêts marquants de la chambre sociale de la Cour de cassation sur les douze derniers mois
2. Repérer les textes récents (lois, décrets) applicables et leur calendrier d'entrée en vigueur
3. Traduire chaque évolution en consigne opérationnelle pour la gestion quotidienne des ressources humaines
4. Prioriser les pratiques internes à réviser pour réduire l'exposition contentieuse

Programme

- 01 Lire et exploiter la jurisprudence : méthode express**
 - Anatomie d'un arrêt de la chambre sociale : moyen, motivation enrichie, portée normative
 - Distinguer revirement, précision et arrêt d'espèce : ce qui oblige à changer les pratiques et ce qui n'y oblige pas
 - Où et comment suivre l'actualité : sources officielles, lettres de la Cour de cassation, alertes utiles
- 02 Panorama de la jurisprudence de l'année écoulée par thème**
 - Contrat de travail : clauses, période d'essai, requalification · les décisions qui modifient la rédaction des contrats
 - Discipline et rupture : licenciement, rupture conventionnelle, application du barème d'indemnisation et cas de nullité
 - Temps de travail : forfait-jours, preuve des heures supplémentaires, astreintes
 - Santé au travail : harcèlement, obligation de sécurité, inaptitude et reclassement
 - Preuve et numérique : messageries, géolocalisation, vidéosurveillance · la recevabilité des preuves en évolution

En pratique

RÉFÉRENCE

DTPD

DURÉE

1 jour · 7 h

FORMAT

Présentiel ou distanciel, en intra

NIVEAU

Actualité

SECTEUR

Secteur privé

PUBLIC

DRH, RRH, juristes d'entreprise, responsables paie et managers expérimentés souhaitant une mise à niveau annuelle. Convient aux professionnels des secteurs privé et public employant des salariés de droit privé.

PRÉREQUIS

Pratique opérationnelle du droit du travail (ou avoir suivi les formations F12 ou F13). Cette séance d'actualité suppose la maîtrise des notions de base.

03 Réformes législatives et réglementaires en vigueur

- Lois et décrets récents intéressant la gestion du personnel : contenu, entrées en vigueur, mesures transitoires
- Textes en préparation : anticiper sans sur-réagir, distinguer le droit positif du droit annoncé
- Incidences paie et administration du personnel : paramétrages et documents à mettre à jour

04 Traduction opérationnelle : le plan d'action RH

- Liste de contrôle des pratiques à réviser immédiatement, classées par niveau de risque
- Modèles et procédures internes impactés : contrats, règlement intérieur, trames disciplinaires
- Questions-réponses sur les situations concrètes des participants

Méthodes pédagogiques

- Décryptage d'arrêts traduits en conséquences pratiques pour les services RH
- Tableaux synthétiques avant/après pour chaque évolution majeure
- Support documentaire avec références vérifiées remis aux participants
- Questions-réponses sur les situations rencontrées par les participants

Évaluation

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis (15 questions) en fin de formation, évaluation à chaud, puis évaluation à froid à J+90 sur la mise en pratique.

Financement

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

Accessibilité

Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.

Organiser cette formation

À la date de votre choix, dans vos locaux ou à distance, sur un programme ajusté à vos dossiers.

contact@inlecia.fr

01 84 16 14 75

[Fiche en ligne](#)

Formation conçue et animée par des avocats en exercice. INLECIA, organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Programme établi pour l'édition 2027-2028 ; la fiche en ligne fait foi.